

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2019

PROCES-VERBAL

Le sept novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2019.

ETAIENT PRESENTS : 12

Messieurs Jacky ROTURIER, Denis NOËL, Jean-Jacques MARTIN, René BOUSSIRON et Madame Francette CHOVERO, Adjointes au Maire.

Mesdames Marie-José LÉONIE, Nadine HÉRAUD et Marie-Claude NOËL, Messieurs Jean-Paul ROY, Didier ROMAT, Joël MOUILLOT et André MATHIA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Madame Magalie DAUBE a donné procuration à Madame Nadine HERAUD,
Madame Danièle BOIS a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques MARTIN,
Madame Marie-Claire FILLIATREAU a donné procuration à Madame Marie-Claude NOËL,
Monsieur Philippe FRUCHET a donné procuration Monsieur André MATHIA.

ETAIENT ABSENTS : 3

Madame Aude BORTOLI, Messieurs Jacques DAVOUST et Nicolas BERTAUD.

Monsieur Jean-Paul ROY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2019.

ADMINISTRATION GENERALE

- Plan Communal de Sauvegarde (Annexe 1).

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

- Frais d'Actes Acquisitions,
- Décision Modificative n°3 Budget Commune (Annule et remplace),
- Indemnité de Conseil de Monsieur le Percepteur,
- Procès-verbal de transfert de la zone d'activité Florimont.

PERSONNEL

- Installation d'un agent Formateur SST* au sein du personnel,
 - Charte de formation SST,
 - Modification quotité horaire.
- Questions diverses.

* Sauveteur Secouriste au Travail

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2019 a été adopté à 14 POUR, 2 CONTRE (Messieurs André MATHIA et Philippe FRUCHET) et 0 ABSTENTION.

oooooooooooooooooooo

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 01/07/11/2019

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MARTIN

Le rapporteur présente au conseil municipal la préparation et la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde pour l'ensemble de la commune (Annexe 1).

Il indique que celui-ci est :

- Evolutif : Mise à jour tous les ans des tableaux de recensement de la population (tranche d'âge, départ),
- Responsabilité des représentants de quartier (qui ne sont pas obligatoirement des élus).

Il est noté des erreurs à rectifier : adresses de certaines personnes et âges pour d'autres.

Monsieur MATHIA interroge le rapporteur sur le Signal National d'Alerte. Celui-ci lui indique que le système d'alerte par sirène n'est plus obligatoire (sauf dans un périmètre de deux kilomètres de la Centrale), et qu'il est remplacé par des systèmes de télé-alerte dont la mairie est équipée depuis 2009.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce Plan Communal de Sauvegarde a été envoyé à d'autres communes pour servir de modèle.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, valide le Plan Communal de Sauvegarde de la commune et autorise Monsieur le Maire à le transmettre aux services concernés.

oooooooooooooooooooo

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

DELIBERATION 02/07/11/2019

FRAIS NOTARIES SUR DIFFERENTS ACTES D'ACQUISITIONS

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur rappelle au conseil municipal l'ensemble des prochaines acquisitions de différents biens sur la commune :

- Parcelles de terrains au lieu-dit La Cabanne appartenant à Monsieur DUROT,
- Parcelle de terrain Rue de Ferrand appartenant à Monsieur ROY,
- Parcelle de terrain à Berthenon appartenant à Monsieur ROSON.

Afin de pouvoir acquérir ces parcelles, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à régler les frais notariés des actes à Maître MASSABIE, Notaire à Blaye.

Le montant estimatif des frais notariés à appliquer pour la réalisation des actes authentiques est d'un montant de 400.00 € (quatre cent euros) chacun.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, valide le montant des frais notariés de chacune des acquisitions et autorise Monsieur le Maire après inscription budgétaire, à les régler au moment de la signature des actes authentiques.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 03/07/11/2019

**DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE
(ANNULE ET REMPLACE)**

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une modification à la décision modificative n° 3 délibérée lors du conseil municipal du 05 septembre dernier a été demandée par Monsieur le Trésorier de Blaye.

MODIFICATIONS A EFFECTUER

Désignation	Comptes	Diminution de Dépenses -	Augmentation de Dépenses +	Diminution de recettes	Augmentation de Recettes -
Fonctionnement		- 8 800.00	26 800.00		18000.00
Dépenses imprévues	022	- 8 800.00			
Remboursement sur rémunérations du personnel	6419				18000.00
Eau et Assainissement	60611		3 000.00		
Alimentation	60623		3 200.00		
Fournitures scolaires	6067		300.00		
Entretien et réparation bâtiments	615221		6 600.00		
Entretien matériel roulant	61551		1 200.00		
Autres biens mobiliers	61558		1 500.00		
Honoraires	6226		1 000.00		
Publications	6237		700.00		
Cotisations versées au FNAL	6332		1 000.00		
Cotisations pour assurance du personnel	6455		8 300.00		
Investissement		-13 640.00	13 640.00		
OP101 Mairie	2183		100.00		
OP 102 Ecole	2158		2 700.00		
OP 102 Ecole	2135	-2 700.00			
OP 102 Ecole	2184		1 650.00		
OP 103	2188		400.00		
OP 108 Garage	2158		350.00		
OP 110 Foyer rural	2135	-3 840.00			
OP 110 Foyer rural	2138		3 840.00		
OP 150 Cimetière	2135	-4 500.00			
OP 150 Cimetière	21316		4 600.00		
Dépenses Imprévues	020	-2 600.00			

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable à la modification de la Décision Modificative n°3 du Budget Commune telle que présentée ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 04/07/11/2019

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser les comptes du Budget Lotissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019 approuvant le Budget Lotissement, le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de modifier le budget Lotissement jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, le Conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la commune,

MODIFICATIONS A EFFECTUER

Désignation	Comptes	Diminution de Dépenses -	Augmentation de Dépenses +	Diminution de recettes	Augmentation de Recettes -
Fonctionnement			96 400.00		48 200.00
Charges à caractère générale	011		48 200.00		
Terrains à aménager	6015		4 200.00		
Achats d'études prestations de services	6045		14 000.00		
Achats de matériels équipements et travaux	605		30 000.00		
Opérations d'ordre de transfert	042		48 200.00		48 200.00
Variation des stocks de terrains aménagés	71355		48 200.00		48 200.00
Investissement			48 200.00		48 200.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040		48 200.00		48 200.00
Terrains aménagés	3555		48 200.00		48 200.00

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable à la Décision Modificative n°2 du Budget Lotissement telle que présentée ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 05/07/11/2019

INDEMNITE DE CONSEIL DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le percepteur de la Trésorerie de Blaye, Monsieur SARRAZIN Raphaël peut obtenir une indemnité de conseil chaque année.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019,

- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies par l'arrêté ministériel en cours et sera attribuée à Monsieur SARRAZIN Raphael, receveur de Blaye,
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225 « indemnités au comptable ».

Cette indemnité représente la somme de brut de 551.55 €, soit un montant net de 499.01 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (16 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à cette attribution d'indemnités de Monsieur le Percepteur de Blaye et, autorise Monsieur le Maire à la verser.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 06/07/11/2019

MODIFICATION PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE FLORIMONT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal que la délibération validant le procès-verbal de transfert de la Zone d'Activités de Florimont doit être modifiée à la demande de Monsieur le Percepteur de Blaye.

En effet, dans le budget ZA Florimont, les opérations d'aménagement et de vente de terrains n'ont pas différencié les parcelles publiques des parcelles réalisées sur la zone.

Les biens figurant dans l'inventaire qui sont transférés à la Communauté de Communes de Blaye ne correspondent pas à la totalité des m² de voirie et d'espaces verts pour la Zone d'Activités.

N° inventaire	Article	Fiche de bien	Année de construction	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable
047-300-21568020-0453	21568	0453 – Stocks abords Florimont Ouest	2004	31 025.63	

La partie de l'actif de la commune ne correspond pas à l'actif du comptable, et il faut que le conseil municipal autorise Monsieur le Percepteur à régulariser l'actif en situation nette.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, valide la modification du procès-verbal de transfert de la Zone d'Activités en situation nette et, autorise Monsieur le Maire à le transférer à la Communauté de Communes de Blaye.

oooooooooooooooooooo

PERSONNEL

DELIBERATION 07/07/11/2019

INSTALLATION D'UN AGENT FORMATEUR SST AU SEIN DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur informe le conseil municipal de la formation d'un agent SST (Sauveteur Santé et Travail) au sein du personnel de la commune. Cet agent s'est porté volontaire, il s'agit de Madame Carole JEAN. Elle est désormais titulaire d'une habilitation lui permettant de former ses collègues aux gestes de premiers secours.

Il récapitule au conseil municipal la mise en place de la formation et du formateur SST au sein de la collectivité.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue un outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics. De multiples moyens sont à disposition des agents pour se former surtout en interne. En effet, cette dernière permet de valoriser les agents par les compétences internes et est un outil important dans le management des équipes.

La formation mis en place en interne porte sur la formation SST (Sauveteur Santé et Sécurité).

LA COMMUNE ET LA FORMATION

Depuis 2014, la commune a conclu un partenariat avec le CNFPT de la Gironde, est fait partie du programme de formation de la Haute-Gironde.

Ce partenariat permet d'accueillir des formations sur la commune et/ou de proposer des actions de formation aux agents sur le secteur de la Haute-Gironde les empêchant de se déplacer à Bordeaux.

Les Assistants de Prévention (3, administratif, éducation et technique) ont été mis en place en 2016 au sein du personnel communal.

BILAN DES FORMATIONS

Il s'est avéré que les formations premiers secours (PSC1) sont prises d'assauts et souvent les agents n'ont pu être formés aux premiers secours pendant plusieurs années.

REMONTE DE CAS

Il y a de plus en plus de malaise (souvent à l'école) (chaleur, malaise vagal, AVC...).

MISE EN PLACE DU FORMATEUR SST

La mise en place du formateur SST pourra permettre de former l'ensemble des agents par alternance de 2 années, au PSC1 et au SST mais également faire de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).

Les élus, les autres communes et/ou la CCB peuvent par groupe être également formés pour être encore plus efficaces si besoin (Plan Communal de Sauvegarde), après mise en place d'une convention.

Le formateur a suivi une formation de 70 heures pour valider le SST et être Préventeur.

Il aura un renouvellement pendant 3 jours, tous les 3 ans.

Cette procédure va permettre de répondre au plus près des besoins des agents, optimiser les dépenses de formation en préférant le recours à la formation en interne.

MISE EN PLACE POUR LA COMMUNE

Pour cette mise en place, la commune doit valider la charte et être inscrite sur FORPREV et autoriser Monsieur le Maire à acheter le matériel nécessaire (pack mannequins de secourisme + défibrillateur, environ 800.00 €).

L'ensemble des documents est ensuite transmis au CHSCT du Centre de Gestion de Bordeaux pour enregistrement.

ORGANISATION 1^{ère} SESSION

La première session pourrait avoir lieu en Février 2020 pendant les vacances scolaires pour une partie du personnel communal.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à, 16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, à la mise en place d'un formateur SST au sein du personnel (Madame Carole JEAN) et autorise Monsieur le Maire à acquérir l'ensemble du matériel nécessaire à cette installation.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 08/07/11/2019
CHARTRE DE FORMATION SST

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une charte de formation SST doit être mise en place afin de planifier l'intervention du formateur au sein du personnel communal. Elle sera transmise au CHSCT du Centre de Gestion de la Gironde.

CHARTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Soucieuse de la santé et de la sécurité au travail de son personnel,
la Mairie de Berson a la volonté de promouvoir la qualité de vie au travail et d'assurer la protection de ses acteurs contre l'ensemble des nuisances et risques professionnels.

L'ensemble des acteurs de la Mairie s'engage par cette charte à mettre en œuvre des actions d'amélioration dans les domaines suivants :

LA PROTECTION DE LA SANTE

Sur la base du document unique en conduisant des actions de formation et de sensibilisation dès l'arrivée dans la collectivité et tout au long de la carrière, en suivant également un suivi médical adapté.

LA SECURITE DES LOCAUX

En aménageant les locaux, les équipements et les postes de travail.

LA PROMOTION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

En réduisant les nuisances et les dangers menaçants la santé physique et/ou mentale (risques musculo-squelettiques, psycho-sociaux, chimiques, physique, de circulation...).

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

En partenariat individuel avec les agents en nécessité d'accompagnement, par la mise en place d'un agent formateur.

Ces actions participeront à la prévention sur le lieu de travail avec l'appui du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et la médecine du travail.

Cette charte devra être diffusée au plus grand nombre, et chaque collaborateur et acteur de la collectivité devra s'impliquer dans la maîtrise des risques.

La sécurité est également l'affaire de tous

Chaque acteur de la collectivité intégrera la prévention dans l'ensemble de ses activités.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) à la mise en place de la charte de formation SST et autorise Monsieur le Maire à la transmettre aux services concernés.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 09/07/11/2019

MODIFICATION QUOTITE HORAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur présente au conseil municipal la modification de la quotité horaire au service administratif de la communication.

En effet, le poste ouvert actuellement est à 20/35^{ème}, il doit être modifié à 35/35^{ème}.

Cette modification a été prévue au chapitre 12 dans le budget commune 2019 à compter du 1^{er} novembre 2019.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) à cette modification de quotité horaire au service communication et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 10/07/11/2019

VENTE LIVRE « 1914-1918 Des enfants de Berson... »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur rappelle au conseil municipal, le travail effectué l'année dernière par les enfants du groupe scolaire, accompagnée par l'association ATOLL'ERANCE concernant la cérémonie du 11 novembre.

Grâce à ce travail de recherches, un livre a pu être édité, reprenant l'histoire des hommes natifs de Berson, qui sont morts pendant la guerre 1914-1918, qu'ils apparaissent ou non sur le Monument aux Morts situé place du 11 novembre.

Le rapporteur rappelle également que la municipalité a versé une subvention pour aider à la parution de ce livre. Ces 50 livres seront en vente à l'accueil de la Mairie, au prix annoncé de 15.00 € (quinze euros).

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (16 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) à la vente au prix de 15.00 € l'ouvrage intitulé : « 1914-1918 Des enfants de Berson... », disponible à l'accueil de la Mairie.

oooooooooooooooooooo

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente la liste des manifestations, et des réunions à venir du 07 novembre 2019 au 11 décembre :

FOYER RURAL

7 au 9 novembre	Bourse aux vêtements de la FCPE
11 novembre	Repas des Anciens Combattants
16 novembre	Repas dansant de l'ARIEB
23 au 24 novembre	Privée
30 novembre	Loto du Comité des fêtes
7 décembre	Loto de la JSB à 20h

ANCIENNE MAIRIE

7 novembre	Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
12 novembre	Réservation Réunion Mr le Maire

13 novembre	Atelier ASEPT de 10h30 à 12h30
14 novembre	Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
16 novembre	Assemblée Générale de l'Amicale Pétanque
20 novembre	Atelier ASEPT de 10h30 à 12h30
21 novembre	Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
28 novembre	Formation CNFPT de 9h à 12h
4 au 6 décembre	Formation CNFPT : en attente de confirmation
5 décembre	Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h
12 décembre	Alliance Zen : méditation de 18h30 à 22h

SALLE DU CONSEIL

Lundi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918
Du 13 au 15 novembre	Vente de livres de la Bibliothèque

BIBLIOTHEQUE

23 novembre	Café littéraire avec François FUENTES
-------------	---------------------------------------

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé 4 actes définitifs de vente pour le lotissement Les Lauriers. Des compromis de vente ont été signés pour les lots suivants : n° 7, n° 11, et le n° 24. Il informe que 3 autres lots sont en prévision de vente. Soit au total 14 lots dont les compromis sont signés et 7 actes définitifs, pour un montant de 569 170.00 €.
- Monsieur le Maire indique que pour le projet de la zone AU, le cabinet chargé de l'étude du projet est très en retard et qu'une entrevue aura lieu prochainement. S'il ne donne pas satisfaction, la Mairie fera appel au cabinet d'étude qui a travaillé au projet du premier lotissement. En effet, le constructeur de la Maison de retraite s'impatiente et il faut déposer le dossier du Permis d'Aménager en décembre (car le délai d'instruction est de 3 mois).
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé l'acte authentique d'acquisition de la maison Normand Avenue du Bourg. Une démolition sera certainement à prévoir avec la reconstruction d'un bâtiment sain et aux normes.
- Une Réunion entre la FCPE et Albert Restauration s'est tenue pour que le prestataire de la confection des repas du restaurant scolaire puisse répondre aux interrogations des parents, car cela n'avait pas été le cas lors de la dernière réunion des Menus.
- Monsieur le Maire fait état du suivi des dossiers de sinistre de l'année :
 - Au Foyer suite au vandalisme et au cambriolage : les portes ont été changées,
 - Au stade : la clôture a été refaite suite à la chute d'arbre,
 - Rue de l'Eglise, suite au coup de vent qui a fait chuté le mur mitoyen avec la propriété de Monsieur de HAUTECLOCQUE, qui a affaîssé la route ; les experts de chaque partie se sont réunis pour déterminer les responsabilités : le propriétaire, la Mairie, la SAUR, le SDEEG et l'entreprise ALLEZ. La route a été bâchée et les eaux pluviales détournées en attendant les rapports des experts.
 - Au Pôle Commercial suite au cambriolage, la municipalité va changer la porte fracturée du Salon de Coiffure.
- Monsieur le Maire indique que le PLUI avance favorablement pour Berson. Si celui-ci est adopté, les révisions obligatoires suite à la mise en place du SCOT, des PLU des communes concernées seront financées par la Communauté de Communes de Blaye, plutôt que d'être financées par chaque commune.
- Monsieur NOËL propose de fixer une réunion de la commission Finances le lundi 09 décembre prochain à 14 heures et une réunion concernant le Cimetière le jeudi 14 novembre à 14 heures.

- Monsieur MARTIN propose de fixer une réunion de la commission Communication le mardi 26 novembre à 17h30 et une réunion Bâtiments le mercredi 27 novembre.
- Monsieur MARTIN explique que le dossier Accessibilité du Foyer Rural a été refusé par la commission d'accessibilité car il était incomplet (portes d'entrée...), et pas à cause de la construction des toilettes. Le dossier DETR qui avait été déposé est lui aussi refusé car seuls les projets supérieurs à 100 000.00 € ont été retenus cette année par la commission.
- Les travaux de voiries sont présentés par Monsieur BOUSSIRON. Ils sont terminés aux lieux-dits suivants : Bourdieu, Les Hivers, Barbefér et Galineau. En raison d'une météo défavorable, le reste des travaux aura lieu l'an prochain à Comarque, au Vanlin et au Puy. Le parking du Cimetière sera peut-être réalisé avant la fin de l'année sur une journée.
Il annonce que certaines plaques de nom de rues vont être changées avec une harmonisation des couleurs.
Les panneaux de voirie ont été réceptionnés.
- La Gendarmerie a constaté qu'une voiture « épave » est stationnée sur le parking en face de la Mairie, elle n'a pas encore été enlevée, mais fait partir de la procédure d'évacuation de la gendarmerie.
- Monsieur MOUILLOT porte à la connaissance de l'assemblée que Madame BEBOT s'est plainte de plusieurs reprises de mauvaises odeurs provenant de la benne de collecte des déchets de venaison issus de la chasse. Monsieur NOËL informe l'assemblée que cela ne sent pas, de plus les produits sont stockés à moins de 20°C et évacués très régulièrement.
- La benne de recyclage des vêtements est vidée toutes les semaines mais cela déborde souvent, il faudrait peut-être penser à en rajouter une sur le site.
- Madame CHOVERO présente le menu qui a été élaboré par les enfants de l'école : le Menu des Enfants sera composé d'une salade de maïs et betteraves, de pâtes à la carbonara, d'une part de gâteau au chocolat nappé de crème anglaise.
Ce menu doit être validé par Albert Restauration et il sera servi le vendredi 22 novembre prochain.
Madame CHOVERO indique également que les cadeaux de Noël pour les écoles ont été achetés.

oooooooooooooooooooo

**DELIBERATION 01/07/11/2019
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**DELIBERATION 02/07/11/2019
FRAIS NOTARIES SUR DIFFERENTS ACTES D'ACQUISITIONS**

**DELIBERATION 03/07/11/2019
DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE (ANNULE ET REMPLACE)**

**DELIBERATION 04/07/11/2019
DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET LOTISSEMENT**

**DELIBERATION 05/07/11/2019
INDEMNITE DE CONSEIL DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR**

**DELIBERATION 06/07/11/2019
MODIFICATION PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE FLORIMONT**

**DELIBERATION 07/07/11/2019
INSTALLATION D'UN AGENT FORMATEUR SST AU SEIN DU PERSONNEL**

DELIBERATION 08/07/11/2019
CHARTRE DE FORMATION SST

DELIBERATION 09/07/11/2019
VENTE LIVRE « 1914-1918 Des enfants de Berson... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 20h30.

oooooooooooooooooooooooooooo

